de l'Ile du Prince-Edouard pourraient à un moment donné, faire pencher la balance en leur faveur et diriger les affaires du pays. Quand même le Haut-Canada, avec ses quatre-vingt-deux membres, voudrait emporter des mesures favorables à son agrandissement vers l'Ouest, pourrait-il faire une opposition sérieuse aux soixante-cinq membres du Bas-Canada, unis aux quarante-sept représentants des provinces du golfe, dont les intérêts seraient plus identiques? Certainement non, et il l'essaierait en vain l'

M. H. MACKENZIE—Mais en quoi cela se rapporte-t-il à la représentation basée sur

la population?

M. M. C. CAMERON—"En quoi cela se rapporte-t-il à la représentation basée sur la population?" demande l'hon, monsieur. Le Haut Canada a demandé cette mesure parce qu'il paie une portion trop forte du revenu de la province, et si les provinces du golfe ont l'influence qu'on leur assure, nous serons encore forcés de payer cette même portion par une majorité de trente voix ; il y a loin de là à l'égalité. (Ecoutez!) Mais voyons si nous aurons d'autres avantages. L'hon. M. TILLEY dit encore que, par ce changement, les provinces du golfe seront débarrassées de leurs charges actuelles; elles paient aujourd'hui \$3.20 par tête et, dans la confédération, elles ne paieront que \$2.75,—soit, un bénéfice de 45 centins par tête. Voilà ce que l'hon. monsieur a affirmé; est ce vrai ou non? Si ce n'est pas exact, on nous joue en proposant ce pr jet, puisqu'on est obligé d'avoir recours à de si tristes arguments.—Si c'est vrai, les hon. messieurs qui font parade de leur dévouement aux intérêts du Canada nous trahissent audacieusement, et nous font dommage dans leur propre intérêt et pour rester au pouvoir.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER—Permettes-moi une observation. L'hon. monsieur a cité un passage d'un discours de l'hon. M. TILLEY, dans lequel ce dernier supposait le cas où le Haut-Canada, poussé par des motifs égoïstes, chercherait à faire passer quelque mesure favorable à son agrandissement. "En pareil cas," a dit l'hon. M. TILLEY, "vous aurez les soixante-sept représentants pour vous défendre." C'est pour ce motif que l'hon. membre pour Ontario Nord est opposé à la confédération. Mais, dans une union législative, il trouverait les mêmes inconvénients, et s'il est opposé à l'une il ne doit pas songer à l'autre.

M. M. C. CAMERON—Je vais vous donner un exemple pratique de la manière

dont cela pourra affecter nos intérêts. projet comporte ou devrait comporter que l'ouverture du territoire du Nord-Ouest devait y être comprise; que des améliorations seraient faites dans cette direction de manière à ce que nous puissions profiter des immenses richesses minérales qui y existent, et de la grande étendue de territoire propre aux exploitations agricoles. Mais on ne nous donne là qu'une promesse. Le chemin de fer intercolonial fait partie intégrante de ce projet; on en fait, pour ainsi dire, une partie de la constitution - une nécessité sans laquelle le projet ne peut être réalisé. Eh bien ! supposons que nous demandions, dans la législature fédérale. l'amélioration du Nord-Ouest, parce que nous considérerions qu'il serait de notre intérêt que ce territoire fût ouvert et amélioré, n'y rencontrerons-nous pas la justification du langage de ce monsieur? Les soixante-cinq députés du Bas-Canada et les quarante-sept des provinces maritimes, dont les intérêts sont identiques, seront unis contre nous, et nous ne pourrons pas accomplir une entreprise de cette espèce. (Ecoutez! écoutez!) En considérant une question de cette nature,-en considérant un changement de constitution,je pense que chacun devrait avoir à cour l'intérêt de tous, et non pas seulement l'intérêt individuel; que tout homme des provinces d'en-bas qui cherche à obtenir cette union dovrait la désirer, non pas parce qu'elle doit avantager les provinces d'en-bas seulement, mais parce qu'elle doit profiter au Canada en même temps. L'argument devrait être qu'elle sera avantageuse à toutes les colonies. L'on ne devrait pas employer l'argument que \$2.75 est la somme qui sera payée par les provinces maritimes en vertu de cet arrangement, tandis qu'elles paient aujourd'hui \$3.20 par tête au revenu public. L'on ne devrait pas employer d'arguments de cette nature pour faire voir qu'une partie de la confédération projetée obtiendra des avantages aux dépens d'une autre; par exemple, que la subvention que paiera le gouvernement fédéral aux provinces d'en-bas sera si considérable qu'elle suffira pour défrayer toutes leurs dépenses, et qu'il leur restera encore un gain de \$84,000. (Ecoutez!) Maintenant, je me demande, si nous contribuons à cette subvention dans la même proportion que nous contribuons à celle du Bas-Canada,—et l'hon. monsieur qui a mis les intérêts du Haut-Canada sous sa tutelle, en s'en faisant particulièrement le champion,